

Diplôme SUPÉRIEUR de COMPTABILITÉ et de GESTION [DSCG]

Pour quels objectifs ?

Acquérir des connaissances approfondies dans 7 domaines de compétence liés à la gestion de l'entreprise.
Préparer un diplôme d'Etat pouvant conduire à l'expertise comptable.
Acquérir une expérience professionnelle en entreprise ou en cabinet.

Le **DSCG** est la seconde étape possible vers l'expertise comptable et le commissariat aux comptes. Il permet également d'accéder à une large palette de métiers concrets et en forte croissance dans le domaine comptable et financier, en cabinet ou en entreprise.

Face à la complexité grandissante de l'économie, cette filière reste porteuse d'emploi et d'avenir.

LE PROGRAMME

Le **DSCG** s'obtient après validation de 7 unités d'enseignement :

PREMIÈRE ANNÉE

1. Gestion juridique, fiscale et sociale (UE 1)
2. Management des systèmes d'information (UE 5)
3. Comptabilité et audit (UE 4)

DEUXIÈME ANNÉE

4. Finance (UE 2)
5. Management et contrôle de gestion (UE 3)
6. Anglais des Affaires (UE 6)
7. Mémoire professionnel : il s'agit notamment de réaliser un mémoire de recherche dont le sujet est directement en rapport avec la ou les missions effectuées pendant le stage - d'une durée d'au moins 16 semaines - ou au cours d'une expérience professionnelle d'une durée au moins équivalente.
L'examen comprend notamment une épreuve orale de soutenance du mémoire. (UE 7)

Rythme des cours :

2 jours par semaine à raison de 3h30 de cours par ½ journée.



VOUS ÊTES ?

Titulaire du Diplôme
de Comptabilité et de Gestion

Titulaire du Diplôme d'Études
Comptables et Financières

Titulaire d'un titre ou diplôme
admis en dispense du DCG

Titulaire d'un Master 2 ou d'un
diplôme conférant le grade de
Master délivré en France ou dans
l'Espace Européen

En formation initiale

En alternance

En formation professionnelle

A titre individuel - CPF



DURÉE DES ÉTUDES

2 ans pour un candidat
issu du DCG

Variable selon le diplôme validé
précédemment

Unités d'enseignement cumulables
sur plusieurs années

UN DIPLÔME RECONNU

Diplôme d'État délivré par l'Éducation Nationale, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Code RNCP : 4877

- Ce diplôme respecte le référentiel européen LMD (Licence- Master- Doctorat), confère le grade de Master (Bac+5), et valide 120 ECTS (crédits européens).
- Le DSCG est un diplôme reconnu par l'Ordre des Experts-Comptables et recherché par les cabinets et les entreprises.

VOS DÉBOUCHÉS

Poursuivre vos études :

- Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) : un stage préalable de 3 ans en cabinet est obligatoire
- Concours administratifs (catégorie A)

Trouver un emploi :

- **En cabinet d'expertise comptable ou dans le cadre d'une association de gestion et de comptabilité** : collaborateur comptable, responsable de mission, manager, fondé de pouvoir... avant de devenir expert-comptable associé
- **En entreprise** : responsable de la comptabilité ou du contrôle de gestion, analyste financier, directeur des services administratifs, comptables, financiers, des ressources humaines...



DATES

Démarrage des cours
début novembre

Fin des cours
mi-juillet

Révisions
septembre/octobre

Examens
(une seule session par an)
octobre/novembre



TARIFS

En formation initiale
frais de scolarité à la charge de l'étudiant et payables mensuellement.

En contrat d'apprentissage
exonération des frais de scolarité

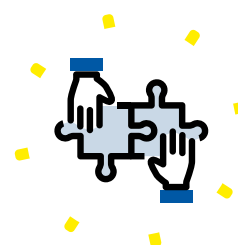
En formation professionnelle ou à titre individuel
frais de scolarité pris en charge, par l'employeur, par l'OPCO, par le CPF ou dans le cadre du CPF de transition.

Le coût varie selon le nombre d'unités d'enseignement suivies.

Le **DIPLÔME SUPÉRIEUR** de **COMPTABILITÉ** et de **GESTION**, c'est aussi un véritable accompagnement de l'apprenant !

- Un suivi individualisé et de proximité réalisé par l'équipe pédagogique.
- Plus de 900 heures de cours conformes au référentiel, en groupe de 20 apprenants en moyenne pour favoriser les échanges.
- La mise à disposition de Bibliothèque : un centre de documentation des Experts-Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, partenaire de notre établissement.
- Un intranet pédagogique permettant à chaque apprenant d'accéder en ligne au planning des cours, au cahier de texte complété par le professeur, de consulter ses bulletins de notes et ses absences.
- Des contrôles et examens blancs, pour se mettre en situation, organisés deux fois par an.

TANDEM,
un dispositif
en faveur de l'emploi



Chaque apprenant peut, sur sa demande, être mis en relation avec un Mentor, cadre ou dirigeant d'entreprise, pour l'accompagner dans sa recherche d'entreprise et favoriser ainsi son accès à l'emploi.

LES MODALITÉS PRATIQUES

Les cours ont lieu à raison de 2 jours en formation et 3 jours en entreprise en moyenne par semaine.

→ En formation initiale

Le rythme des cours permet aux étudiants de réaliser les travaux personnels, seuls ou en petits groupes et de disposer de temps pour effectuer leur travail personnel. Les étudiants réalisent également un stage en entreprise. Les étudiants peuvent solliciter une bourse d'État. Les frais de scolarité sont à la charge de l'étudiant.

→ En alternance

L'acquisition de connaissances s'effectue pour partie en formation et pour partie en entreprise. Pour l'apprenant, c'est l'occasion unique de mettre immédiatement en pratique les connaissances acquises et de disposer d'une expérience professionnelle dès l'obtention de son diplôme.

→ En contrat d'apprentissage

Les apprenants sont accompagnés dans leur recherche de contrat. Ils reçoivent un "guide pour devenir apprenti" adapté à leur recherche. Les apprenants en contrat d'apprentissage suivent cette formation à temps partagé avec l'entreprise, à raison de 3 jours en entreprise et de 2 jours en cours, en moyenne. Dans le cadre de l'apprentissage, l'École Pratique est une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) du CFAIM (Centre de Formation d'Apprentis régional Inter consulaire Méditerranée).

→ En contrat de professionnalisation

Ce type de contrat s'adresse aux publics de 16 à moins de 26 ans souhaitant compléter une formation initiale, ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits à Pôle Emploi. Le salarié bénéficie d'un statut particulier de salarié sous contrat comprenant une action de professionnalisation. Les apprenants en contrat de professionnalisation suivent cette formation à temps partagé avec l'entreprise, à raison de 3 jours en entreprise et de 2 jours en cours, en moyenne.

→ En formation professionnelle - CPF - CPF de transition

Le rythme des enseignements permet aux salariés en formation professionnelle de s'absenter par journée ou demi-journée de leur entreprise, selon la ou les unités d'enseignement choisies. Pour les salariés, cette formation peut être financée par l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences, l'OPCO, leur compte personnel formation (CPF) ou dans le cadre du CPF de transition. Compte-tenu des nombreuses évolutions légales récentes, il est préconisé de contacter un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP). Les demandeurs d'emploi peuvent consulter leur conseiller Pôle Emploi. Les démarches sont à effectuer par le demandeur, et la notification de prise en charge doit être remise à l'établissement avant le début des cours. Dans tous les cas, un devis peut être adressé sur simple demande.



DOSSIER DE CANDIDATURE



Sur ecolepratique.com

Téléphone : 04 91 14 26 80

Mail : ecolepratique@ccimp.com

Le dépôt du dossier, par courrier postal ou remis en main propre, est obligatoire. Les entretiens débutent en janvier. Places limitées.

ÉCOLE PRATIQUE

École de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Métropolitaine
Aix Marseille Provence

Plus de **85 ans** d'expérience

Des formateurs experts : professeurs
et intervenants professionnels

400 entreprises partenaires par an

500 apprenants en formation initiale,
ou en alternance

900 salariés par an en formation continue

18 000 diplômés très impliqués
dans le tissu économique local

5 filières :

FINANCE ET GESTION

VENTE ET NÉGOCIATION

INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

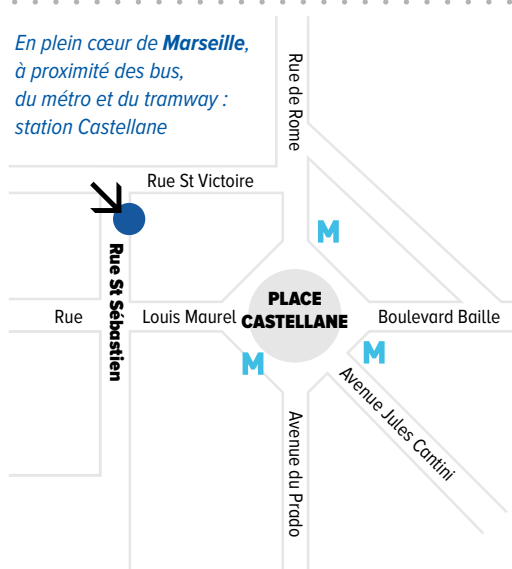
IMMOBILIER

GESTION ET ORGANISATION

Plus de **5 000 m² de locaux**,
un réfectoire, une cour extérieure

Établissement certifié ISO 9001-2015,
Référéncé DATADOCK et Pôle Emploi.

En plein cœur de **Marseille**,
à proximité des bus,
du métro et du tramway :
station Castellane



75%

C'est le **taux global
de réussite** aux examens

80%

C'est le **taux de
placement en entreprise**

85%

C'est le **taux de
satisfaction des entreprises**

**CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE**

ÉCOLE PRATIQUE

École de la CCI Métropolitaine
Aix-Marseille Provence

1 Rue Saint-Sébastien • 13006 Marseille
04 91 14 26 80
ecolepratique@ccimp.com
facebook.com/ecolepratique

ecolepratique.com